

Mesdames et Messieurs,

L'année 2009 fut intense pour nous. Ce soir, je ne vais pas vous parler de statistiques, de chômage, de crise, etc. J'aimerais vous faire découvrir, à l'aide de cas concrets, en quoi consiste le travail d'Impuls. Pour des raisons de protections des données, les noms des clients sont fictifs.

Cas concret n° 1

Une maman désespérée nous a demandé si nous ne pouvions pas conseiller, soutenir et motiver son fils âgé de 20 ans qui a entamé et interrompu deux apprentissages en l'espace de peu de temps.

Le fils, Monsieur Fritz est alors venu nous trouver. Il était totalement désemparé, découragé et doutait fortement de lui-même. Au cours d'un premier entretien de bilan, Monsieur Fritz nous a révélé que les attentes de ses parents étaient très élevées, qu'il était constamment sous pression et qu'il avait le sentiment d'avoir échoué. Les innombrables entretiens psychologiques ne lui ont rien apporté et le fait d'entamer et de ne pas terminer quelque chose était devenu monnaie courante pour lui. Après avoir interrompu les deux apprentissages, Monsieur Fritz a commencé une école d'informatique qui était financée par ses parents. A l'époque de notre entretien, cela faisait déjà trois mois que Monsieur Fritz ne s'était plus levé le matin pour se rendre aux cours. Il était fatigué, sans aucune motivation, aucun but. Je ne vais pas vous détailler les conflits potentiels entre le fils et ses parents. Du haut de ses 20 ans, Monsieur Fritz souhaiterait être dans une aussi bonne situation que sa sœur. Il aimerait avoir son propre appartement, son indépendance. Après un long entretien de motivation, nous avons pu convaincre Monsieur Fritz de faire une thérapie systémique avec comme objectif de définir sa propre voie. En même temps, nous avons rédigé avec lui un accord relatif à ses objectifs. Il devait réfléchir s'il souhaitait reprendre et poursuivre son école d'informatique ou chercher une activité manuelle dans le secteur de la construction, ce qui lui aurait permis de prendre un peu de recul et, à moyen terme, de se libérer de la dépendance de ses parents.

Le jour même, Monsieur Fritz nous a informé par courriel, que notre entretien lui avait redonné confiance et motivation et qu'il souhaitait rester en contact avec nous. Nous lui avons répondu en lui envoyant un courriel de motivation et en l'encourageant à poursuivre son chemin. La maman nous a informé que son fils lui avait donné un feedback positif d'Impuls et demandait quel comportement elle devait adopter. Nous lui avons conseillé de se mettre un peu en retrait, de ne pas poser de questions, de ne pas juger et pour l'instant de simplement laisser faire son fils. Après trois semaines, Monsieur Fritz est venu nous trouver et nous a informé qu'il souhaitait poursuivre son école d'informatique, mais qu'il ne pouvait reprendre les cours que dans une demie année et que son père n'était plus disposé à financer cette formation. Monsieur Fritz était prêt à accepter un emploi jusqu'au prochain semestre. Nous avons formulé conjointement un nouvel objectif qui consistait à rédiger 6 lettres de motivation par semaine. Par pure coïncidence nous avons pu proposer une place de stagiaire dans une entreprise informatique à Monsieur Fritz comme solution temporaire. Nous avons trouvé un accord avec l'école pour qu'une partie de l'argent soit créditée au prochain semestre. Nous avons également pu convenir avec les parents qu'ils continuent à entretenir, resp. à subvenir aux besoins de leur fils. Durant le stage, il devait toutefois leur verser un montant. Par la suite, nous avons élaboré un budget avec Monsieur Fritz et son père et avons pu couvrir une partie des frais d'écologie grâce à la générosité d'une œuvre de bienfaisance. Les parents ayant constatés un réel changement de comportement de leur fils, ils étaient disposés à prendre en charge le restant des frais d'écologie. Monsieur Fritz a terminé avec succès son école et a trouvé un travail en tant qu'informaticien.

Cas concret n° II

Monsieur Meister est venu nous consulter, voilà une année, en raison de ses problèmes financiers. Après nous avoir présentés l'extrait des poursuites et son certificat de salaire nous lui avons suggéré de prendre rendez-vous chez nous pour un conseil en matière de budget et d'entamer par la suite un assainissement de ses dettes. Nous avons clairement fait comprendre à Monsieur Meister qu'il avait certes un très bon revenu, mais qu'il vivait bien au-dessus de ses moyens. Nous n'avons alors plus eu de nouvelles de Monsieur Meister. Il y a deux mois, il s'est à nouveau manifesté. L'expulsion de son logement était imminente. Il ne payait ses loyers que sporadiquement, souvent en retard et ceci depuis plusieurs années. A l'époque quatre loyers mensuels étaient impayés. Parallèlement une saisie de salaire de Fr. 2'500.— courrait et ceci uniquement en raison de dettes d'impôts. Le montant pour les quatre loyers impayés se trouvait sur un compte de Monsieur Meister, il avait tout simplement oublié de les verser. Nous avons pu convenir avec le propriétaire que Monsieur Meister paie immédiatement les quatre loyers impayés et qu'il obtienne un délai de 10 jours pour quitter l'appartement. Monsieur Meister a provisoirement pu emménager chez un ami. La saisie de salaire relative aux poursuites perdue encore quatre mois et il reste des actes de défaut de biens pour un montant de Fr. 25'000.— en faveur de l'administration fiscale. Etant donné que Monsieur Meister présente un fort potentiel d'assainissement financier, nous lui avons conseillé de réaliser un assainissement de dettes, ce qu'il approuve pleinement. Jusqu'à ce que cet assainissement de dettes soit mis en place, nous encadrons Monsieur Meister une fois par mois, afin qu'il réunisse et paie ses factures.

Cas concret n° III

Il y a une année et demie, l'office cantonal de l'emploi nous a demandé si nous pouvions reprendre un client qui avait des demandes liées à son contrat de travail. Monsieur Paulo est venu nous consulter voilà une année. A l'époque, il avait une grande peur d'être licencié s'il faisait valoir ses demandes auprès de son employeur. Il s'agissait exclusivement d'heures supplémentaires qui ont été accumulées durant les cinq dernières années et leurs nombres étaient conséquents. Nous avons encouragé le client à discuter avec son employeur et lui avons proposé de chiffrer ses demandes. Cette discussion n'a malheureusement pas porté ses fruits. Monsieur Paulo est venu nous trouver, totalement désemparé et nous a informé qu'il avait peur que lui et son épouse perdent leurs emplois en raison de cette discussion. Nous avons dit à Monsieur Paulo qu'il existait deux solutions. La première était de chercher un nouvel emploi, ce qui en période de crise n'était pas facile pour un ouvrier non qualifié. La seconde était qu'Impuls rédige un courrier proposant une séance de conciliation, réunissant toutes les parties concernées. Après de longues hésitations, Monsieur Paulo a donné son accord et Impuls a adressé un courrier à son employeur. Il s'ensuivit un entretien rempli d'émotion et qui dura très longtemps. L'employeur était prêt à payer une grande partie des heures supplémentaires avec la majoration de 25%, telle que prescrit par la loi et a également reconnu avoir commis certaines erreurs dues à un manque de connaissances. Une petite partie devait être compensée. Nous avons également appris que Monsieur Paulo et son épouse étaient confrontés à des saisies de salaire et qu'aucun versement ne pouvait être effectué sans en avoir préalablement informé l'office des poursuites. Tout ceci se déroulait juste avant Noël. Monsieur Paulo était tellement heureux d'obtenir cette somme d'argent mais maintenant il devait la remettre à l'office des poursuites. Nous avons pu convenir avec l'office des poursuites que Monsieur Paulo puisse garder, pour lui et sa famille, la somme de Fr. 2'000.— comme « prime de Noël ». L'office des poursuites a donné son accord car il a bien vu que le paiement de ces heures supplémentaires permettait de verser une somme d'argent importante d'un seul coup à l'office des poursuites. Les saisies de salaires durent encore jusqu'en automne 2010 et ensuite la famille Paulo sera libérée de ses poursuites. Un accord écrit relatif aux demandes a pu être signé avec l'employeur. Une condition supplémentaire indique que Monsieur Paulo suit un conseil en matière de budget et qu'il est encadré par Impuls. Monsieur Paulo et son épouse travaillent toujours auprès du même employeur et un conseil en matière de budget a été réalisé. Lors de cette démarche, nous avons découvert que la famille était au bénéfice d'un revenu correct, mais qu'un leasing de voiture d'un montant de Fr. 1'000.— grevait lourdement le budget familial. Nous

sommes en train de chercher des solutions avec le client pour qu'il puisse se départir de ce leasing.

Mesdames et Messieurs, ceci n'était qu'un bref aperçu de nos activités – je pourrai vous raconter encore de nombreuses histoires intéressantes, difficiles, parfois aussi très dures. Il est important que nous poursuivions nos activités, que nous continuions à chercher des solutions et que puissions travailler, conjointement avec d'autres institutions, de manière préventive. Ceci permet non seulement d'apporter une aide à nos clients mais est également utile à notre économie nationale et aux pouvoirs publics.

Je remercie chaleureusement les services sociaux, les communes ainsi que les paroisses catholiques et réformées du district du lac, l'Office familial, Caritas, l'ORP, l'assurance chômage et j-motion pour la bonne et fructueuse collaboration.

Un grand merci également au comité d'Impuls pour la confiance et la bonne collaboration. Je remercie particulièrement Eva Gantenbein pour tout le travail qu'elle a accompli et pour son inlassable dévouement.

IMPULS DISTRICT DU LAC

Ingrid Hofstetter, Responsable du bureau de consultation